

Département des Yvelines (78)

Syndicat des Eaux de Maule Bazemont Herbeville

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable

Exercice 2022

Rapport présenté conformément à l'article L2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Président

Prestataire : PPS COLLECTIVITES
Septembre 2023



[Sommaire](#)

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2022	3
I Caractérisation technique du service	4
I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service	4
I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)	4
I.3 Les volumes achetés en gros	5
I.4 Les volumes vendus	6
I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)	8
I.6 Les compteurs	9
II Tarification de l'eau potable et recettes du service	12
II.1 Modalités de tarification	12
II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m ³ (D102.0)	13
II.3 Montants des recettes d'exploitation	15
III Les indicateurs techniques de performance	16
III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
III.3 Indicateurs de performance du réseau	17
III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relève	17
III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)	19
III.3.3 Indice linéaire de consommation	19
III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	21
III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
IV Financement des investissements	23
IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice	23
IV.2 La dette	24
IV.3 Les amortissements	24
IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux	24
IV.5 Les branchements plomb	25
V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	25
V.1 Abandon de créances et fonds de solidarité (P109.0)	25
V.2 Volumes dégrévés	25
V.3 Opérations de coopération décentralisée	26

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2022

Le service de distribution d'eau potable

Le service public d'eau potable relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Maule Bazemont Herbeville (SIAEPMBH).

La délégation

Le service est exploité par la société SUEZ-Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat d'affermage ayant pris effet le 1er janvier 2014. La durée du contrat est de 12 ans. Le contrat prend fin le 31 décembre 2025.

Les abonnés

- **3 208 abonnés** au 31 décembre 2022 (+3,9 % par rapport au 31/12/2021).
- **368 431 m³** consommés en 2021 (-7,1 % par rapport à 2020).

Le réseau de distribution d'eau potable

- **68,236 km de canalisations** (+0,9 % par rapport à 2021)
- **Rendement technique du réseau : 81,1 %** (-5,8 points par rapport à 2021)

L'achat d'eau potable

- 2 conventions d'achat d'eau en gros
- 2 réservoirs semi-enterrés (800 m³ de stockage)

La qualité du service

Toutes les analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées en 2022 ont été conformes aux limites et aux références de qualité fixées par le code de la santé publique.

Les travaux

- Pas de travaux financés par le Syndicat en 2022
- Programme d'investissements du Syndicat (station des Fontigneux, ferme de Bois Henry).

Le prix

Le prix est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie variable proportionnelle aux volumes d'eau consommés.

Au 1^{er} janvier 2023, un abonné paie **329,04 € TTC** pour une facture de 120 m³, soit en moyenne de **2,74 €/m³ TTC** (+ 4,3 % par rapport au 1^{er} janvier 2022).

I Caractérisation technique du service

I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service

Le SIAEP de Maule Bazemont Herbeville regroupe les communes de Maule, Bazemont et Herbeville.

Le contrat

La gestion du service a été confiée par un contrat d'affermage avec la société SUEZ Lyonnaise des Eaux pour une durée de **12 ans à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2025**.

Les prestations confiées à la société SUEZ Lyonnaise des Eaux sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien du réseau, recherche des fuites, permanence du service.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, Facturation, traitement des réclamations client.
Entretien	Ensemble des ouvrages d'eau potable du périmètre affermé.
Renouvellement	Renouvellement des compteurs, des équipements électromécaniques et des automatismes, programme de renouvellement réseau, branchements et accessoires.

Les travaux pris en charge par le Syndicat sont les suivants :

Renouvellement	Canalisations (en dehors du programme délégué), génie civil.
Nouveaux investissements	Equipements (non prévus par le délégataire en investissements début de contrat), canalisations, génie civil.

Les conventions d'achat d'eau ont été modifiées en 2018.

Le Syndicat n'achète plus d'eau en gros à la commune d'Aulnay-sur-Mauldre depuis le 1/7/2018.

Le contrat a été avenant à deux reprises.

L'avenant N°1 a été signé en 2017 avec effet au 1/1/2018. Il prend en compte la fourniture d'eau décarbonatée produite par la station de traitement SUEZ Eau de Flins Aubergenville, à partir du 1/7/2018.

L'avenant N°2 a été signé en 11/2018 pour prendre en compte l'alimentation en eau décarbonatée à l'ensemble des abonnés.

Tous les abonnés du Syndicat ont été alimentés en eau décarbonatée en 2022, en provenance de l'usine SUEZ de Flins Aubergenville ou de l'usine SYRIAE de Mareil sur Mauldre.

I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des nombres d'habitants, de branchements et d'abonnés sur la période 2014-2022 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution
Nombre d'abonnés	2932	2993	3027	3025	3041	3052	3077	3089	3208	3,9%
Nombre de branchements	2983	3059	3086	3129	3156	3180	3206	3209	3240	1,0%

Entre 2021 et 2022, on constate une hausse du nombre de branchements de 1 % (soit +31 branchements) et une hausse du nombre d'abonnés de 3,9 % (soit + 119 abonnés).

Il est à noter que SUEZ précise dans le RAD 2022 que **39 branchements neufs ont été créés** en 2022, ce qui n'est pas cohérent avec l'augmentation du nombre de branchements (31).

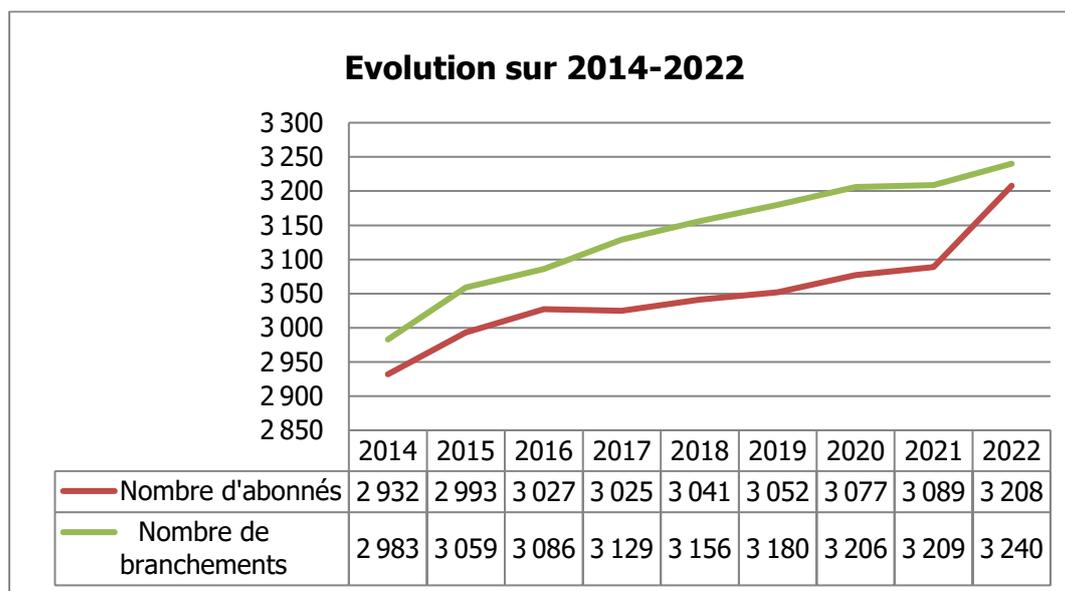
Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre de branchements pour chacune des 3 communes sur la période 2015-2022, ainsi que la répartition en 2022 des branchements par commune.

Nombre de branchements par commune	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	répartition en 2022 par commune
Maule	2224	2245	2278	2294	2309	2329	2319	2323	0,2%	71,7%
Bazemont	720	727	736	746	754	758	770	791	2,7%	24,4%
Herbeville	115	114	115	116	117	119	120	126	5,0%	3,9%
Total Syndicat	3059	3086	3129	3156	3180	3206	3209	3240	1,0%	100,0%

La commune de Maule comporte le plus grand nombre de branchements (71,7 % du total en 2021).

La commune de Herbeville a connu la plus forte progression entre 2021 et 2022 (+5 %).
21 branchements neufs ont été réalisés sur la commune de Bazemont (+2,7 %).

Le graphe ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés et du nombre de branchements sur la période 2014-2022.



I.3 Les volumes achetés en gros

L'eau distribuée en 2022, provient d'un achat d'eau en gros à partir de 2 ressources (2 conventions d'achat d'eau en gros) :

- L'usine de Flins Aubergenville, propriété de SUEZ Lyonnaise des Eaux
- Le SIRYAE.

Le forage des Fontigneux, ressource propre au Syndicat, n'a pas été utilisé depuis le début du contrat.

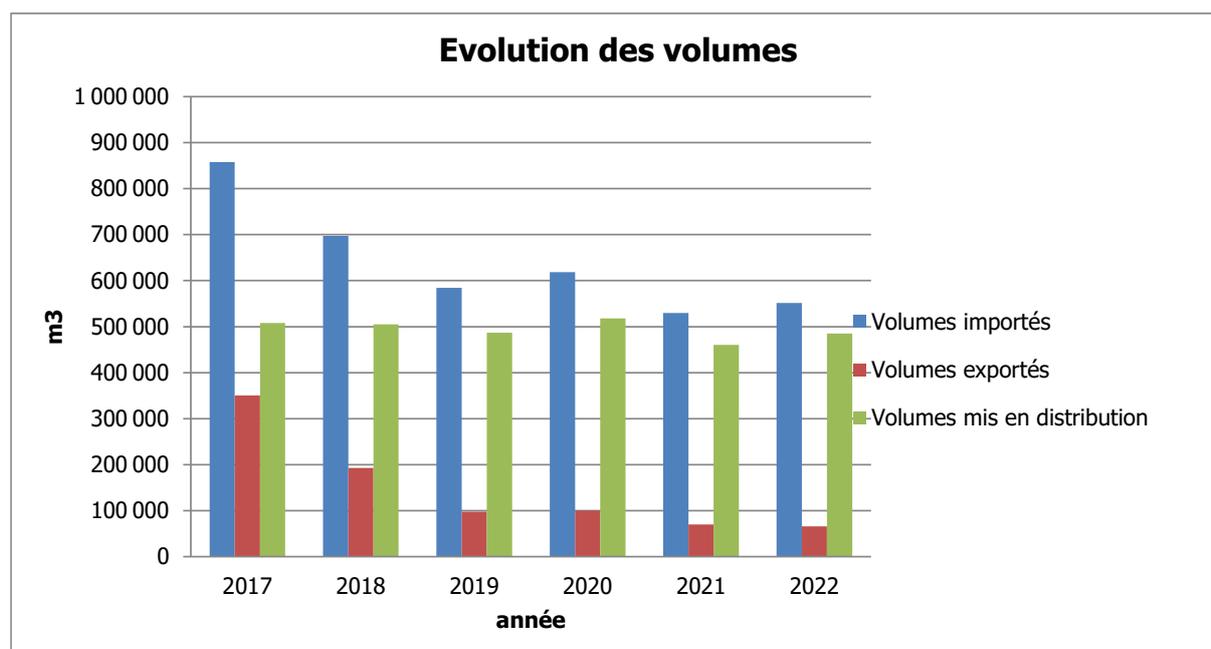
Le délégataire n'a pas donné la décomposition des volumes importés par ressource. Il a seulement fourni le tableau des volumes importés et des volumes exportés totaux (voir tableau ci-après qui donne l'évolution de ces volumes sur la période 2014-2022). On note une forte baisse des volumes importés et des volumes exportés (donc des volumes de transit).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Volumes importés	784 854	828 742	932 289	858 019	697 519	584 306	618 200	529 867	551 292	4,0%
Volumes exportés	289 195	318 606	352 578	350 214	192 577	97 419	100 177	69 713	66 160	-5,1%
Volumes mis en distribution	495 659	510 136	579 711	507 805	504 942	486 887	518 023	460 154	485 132	5,4%
évolution N/N-1	-9,5%	2,9%	13,6%	-12,4%	-0,6%	-3,6%	6,4%	-11,2%	5,4%	

Entre 2021 et 2022, les volumes mis en distribution ont **augmenté de 5,4 %**.

Dans le contrat de base, un forfait minimum annuel de **115 000 m³**, était à acheter par le délégataire à l'usine SUEZ EAU de Flins-Aubergenville au titre de la sécurisation des ressources (article 3.2 de la convention d'achat d'eau entre le Syndicat et SUEZ LdE France signée en 2013).

L'avenant 1 ne tient plus compte de ce forfait de 115 000 m³.



Depuis 2016, les volumes exportés ont fortement baissé et ont atteint un minimum de 66 160 m³ en 2022.

La hausse des volumes importés entre 2021 et 2022 (+ 4 %) explique la hausse des volumes mis en distribution (+5,4 %).

I.4 Les volumes vendus

Les volumes vendus pour chaque commune du Syndicat sur la période 2014-2022, sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Volumes vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Maule	281 374	298 141	347 406	289 016	297 388	286 034	310 881	277 720	283 790	2,2%
Bazemont	76 974	74 472	83 520	74 577	82 810	70 811	80 921	74 257	85 309	14,9%
Herbeville	19 696	15 837	26 576	20 662	16 145	16 304	4 649	16 454	18 296	11,2%
Total des volumes vendus des communes	378 044	388 450	457 502	384 255	396 343	373 149	396 451	368 431	387 395	5,1%

Entre 2021 et 2022, on observe **une hausse des volumes vendus de 5,1 %**.

La forte augmentation observée en 2020 était due aux effets de la crise sanitaire.

Volumes domestiques vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Maule	269 814	285 875	284 249	245 388	255 333	240 705	263 180	241 636	241 022	-0,3%
Bazemont	73 487	72 373	80 788	71 132	78 912	65 244	76 098	70 506	80 746	14,5%
Herbeville	19 099	14 717	26 463	14 638	15 596	10 962	11 989	11 951	12 633	5,7%
Total des volumes vendus domestiques des communes	362 400	372 965	391 500	331 158	349 841	316 911	351 267	324 093	334 401	3,2%

Les volumes municipaux ont augmenté de 16,6 % en 2022 par rapport à 2021 (principalement sur les communes de Maule et Bazemont).

Volumes municipaux vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Maule	11 465	12 167	11 585	13 406	8 849	13 985	15 381	8 866	10 291	16,1%
Bazemont	1 439	1 460	1 103	1 482	1 647	1 478	1 429	666	917	37,7%
Herbeville	597	1 120	-101	302	582	544	433	406	379	-6,7%
Total des volumes municipaux vendus des communes	13 501	14 747	12 587	15 190	11 078	16 007	17 243	9 938	11 587	16,6%

Les volumes vendus aux professionnels ont augmenté de 21,2 % entre 2021 et 2022.

Volumes professionnels vendus par commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Maule	95	99	51 572	30 222	33 206	31 344	32 320	27 218	32 477	19,3%
Bazemont	2 049	639	1 629	1 964	2 251	4 089	3 395	3 086	3 946	27,9%
Herbeville	0	0	214	5 723	-33	4 798	-7 773	4 097	5 284	29,0%
Total des volumes industriels vendus des communes	2 144	738	53 415	37 909	35 424	40 231	27 942	34 401	41 707	21,2%

Evolution des dégrèvements sur la période 2013-2022 :

Volumes dégrévés	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes dégrévés	16 278	22 700	41 962	7 332	20 016	14 450	20 914	29 262	3 908	13,4%
Nombre de demandes acceptées	91	106	50	17	15	7	21	24	8	33,3%
Volume moyen par demande acceptée	179	214	839	431	1 334	2 064	996	1 219	489	40,1%

Les dégrèvements ont été de **3 908 m3 en 2022** et sont en forte baisse par rapport à 2021 et aux années précédentes.

Ils représentent **1 %** des volumes comptés vendus aux abonnés en 2022 (contre 5,3 % en 2020 et 7,9 % en 2021).

[Zoom sur l'évolution des volumes vendus par abonné et pour chacune des communes :](#)

Volumes vendus par abonné	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Maule	133	137	157	131	135	129	140	124	123	-1,3%
Bazemont	110	107	118	104	115	97	110	101	111	10,2%
Herbeville	174	140	235	183	144	143	40	139	145	4,1%
Moyenne volume vendu par abonné	129	130	151	127	130	122	129	119	121	1,2%

Entre 2021 et 2022, la hausse de 5,1 % des volumes vendus a entraîné une hausse de **1,2 %** de la consommation unitaire par abonné et par an (soit + 2 m³ par abonné et par an).

A 121 m³/abonné/an, la consommation unitaire est conforme la norme Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) (120 m³/abonné/an).

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est passée de 111 à 110 m³ entre 2021 et 2022.

Volumes vendus par abonné domestique	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Maule	128	132	137	118	122	115	125	115	110	-3,9%
Bazemont	107	106	117	102	112	92	107	99	109	10,7%
Herbeville	175	136	250	141	153	106	113	112	110	-1,6%
Moyenne volumes vendus par abonné domestique	125	126	136	115	121	109	120	111	110	-0,6%

I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire de réseau d'eau potable a évolué sur la période 2014-2022, en particulier à partir de 2014 du fait de la régularisation de la convention d'achat d'eau en gros avec la CAMY / GPS&O et la prise en compte des 3 fermes alimentées par le SIRYAE, dans le périmètre affermé.

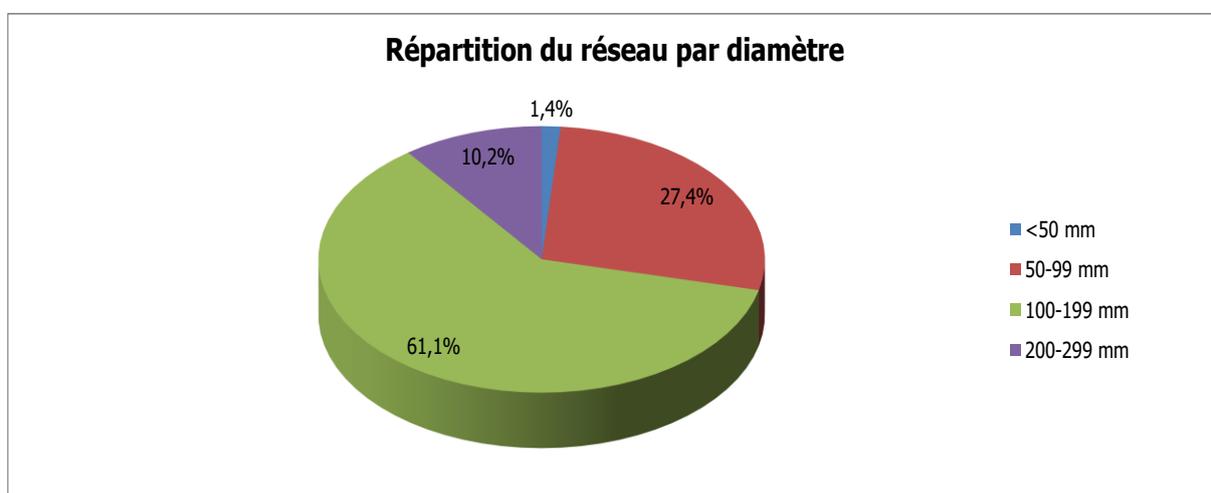
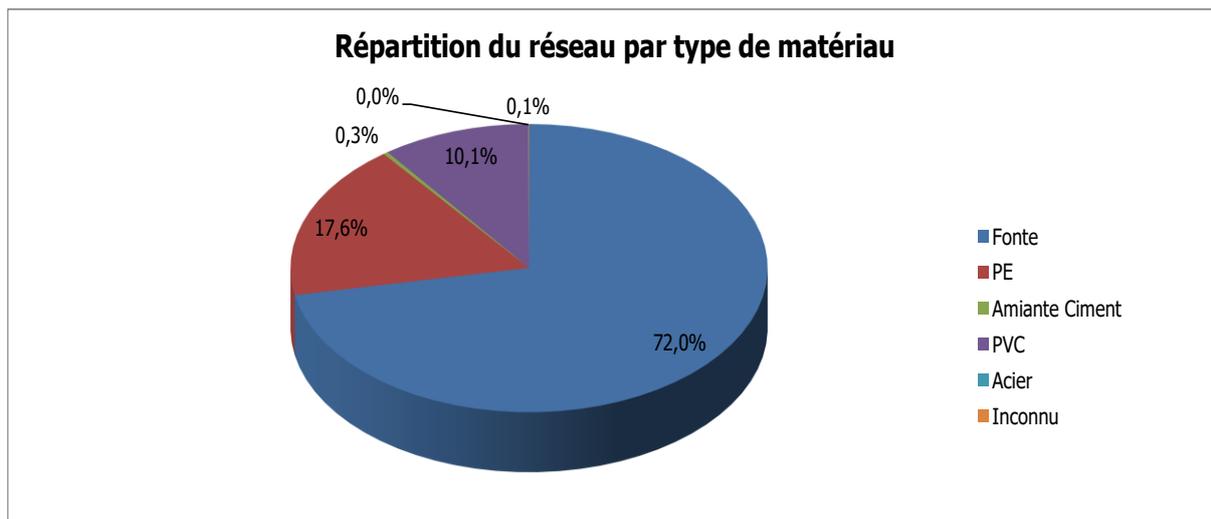
Compte tenu des réseaux indépendants, il serait utile de distinguer dans le RAD, le linéaire de réseau alimentant les 3 fermes à partir de Jumeauville ;

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
linéaire de réseau (ml)	67153	67163	67261	67371	68405	67626	68236	0,90%

Entre 2021 et 2022, le linéaire a augmenté de 0,9 % (+ 610 ml).

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques des réseaux du Syndicat en 2022 :

- Répartition du réseau par type de matériau,
- Répartition du réseau par diamètre.



On observe que le matériau le plus utilisé, est la fonte (72 % du total) et la gamme de diamètres la plus rencontrée, est située entre 100 et 199 mm (61,1 % du total).

Toutefois, le % de conduites en PEHD tend à augmenter chaque année du fait du renouvellement des conduites avec ce matériau (11,9 km de PEHD en 2020, soit 17,4 % du linéaire total contre 11,1 km et 16,4 % du total en 2019).

En 2020, 631 ml de PEHD ont été posés pour renouveler la même longueur de fonte grise.

En 2021 et 2022, il n'y a pas eu de renouvellement de conduites.

I.6 Les compteurs

Au 31 décembre 2022, le parc compteurs du Syndicat comprend 3 346 compteurs, en augmentation de 2,8 % par rapport au 31/12/2021 (100 compteurs supplémentaires).

Télérelève des compteurs :

La télérelève équipe 97,5 % du parc compteurs, soit 3 262 compteurs dotés de têtes émettrices en fonctionnement (contre 97,4 % en 2021, 96 % en 2020, soit une augmentation de 0,1 point).

4 récepteurs sont déployés sur le syndicat pour capter les index des compteurs.

Au 31 décembre 2022, 3 229 compteurs sont captés (118 de plus qu'à fin 2021), ce qui représente 99 % du parc de compteurs équipés ou encore 96,5 % du parc compteurs global.

Comme le montrent les tableaux suivants, le taux d'efficacité de la télérelève s'est amélioré sur la période 2018-2022.

Télérelève 2022	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 420	2 356	2 328	97,4%	98,8%
Bazemont	799	786	781	98,4%	99,4%
Herbeville	127	120	120	94,5%	100,0%
Total Syndicat	3 346	3 262	3 229	97,5%	99,0%

Télérelève 2021	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 356	2 300	2 254	97,6%	98,0%
Bazemont	769	749	746	97,4%	99,6%
Herbeville	121	114	111	94,2%	97,4%
Total Syndicat	3 246	3 163	3 111	97,4%	98,4%

Télérelève 2020	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 333	2 246	2 200	96,3%	98,0%
Bazemont	758	725	721	95,6%	99,4%
Herbeville	119	112	109	94,1%	97,3%
Total Syndicat	3 210	3 083	3 030	96,0%	98,3%

Télérelève 2019	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 311	2 209	1 761	95,6%	79,7%
Bazemont	753	722	622	95,9%	86,1%
Herbeville	117	110	88	94,0%	80,0%
Total Syndicat	3 181	3 041	2 471	95,6%	81,3%

Télérelève 2018	Compteurs	équipés	captés	% équipés	% captés
Maule	2 307	2 104	1 960	91,2%	93,2%
Bazemont	746	671	637	89,9%	94,9%
Herbeville	116	91	86	78,4%	94,5%
Total Syndicat	3 169	2 866	2 683	90,4%	93,6%

Age moyen du parc compteurs :

L'âge moyen du parc compteurs est de **8,57 ans à fin 2022** contre 7,84 ans à fin 2021.

L'âge moyen par commune, est détaillé dans les tableaux ci-dessous :

Parc compteurs abonnés 2021	Maule	Bazemont	Herbeville	Total
âge moyen du parc compteurs	7,92	7,76	6,91	7,84
nombre de compteurs	2 352	764	120	3 236

Parc compteurs abonnés 2022	Maule	Bazemont	Herbeville	Total
âge moyen du parc compteurs	8,68	8,38	7,55	8,57
nombre de compteurs	2 420	799	127	3 346

Renouvellement du parc compteurs :

En 2022, 22 compteurs ont été renouvelés, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Renouvellement : compteurs		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
article 5.13.13 : programme contractuel	Renouvellement compteurs	2 141
Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)		2 141

En 2022, le coût moyen de renouvellement d'un compteur (y compris sa tête émettrice) a été de **97 €** (contre 106 € en 2021).

II Tarification de l'eau potable et recettes du service

II.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance chaque semestre,
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, payable à terme échu.

Le tarif est décomposé en 3 parties :

- La part délégataire,
- La part syndicale ou surtaxe,
- La Part Agence de l'Eau Seine Normandie (part « préservation des ressources » et part « lutte contre la pollution »).

Les consommations sont payables au vu du relevé de compteur, 2 fois par an.

La part délégataire est indexée une fois par an au 1/2/N avec les valeurs d'indices connues au 1/1/N.

La surtaxe syndicale n'a pas varié entre le 1/1/2022 et le 1/1/2023.

Elle avait baissé au 1/1/2018 pour compenser la hausse de la part délégataire suite à l'avenant N°1.

La redevance « préservation des ressources en eau » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,085 €/m³ au 1^{er} janvier 2023 en hausse de 0,012 €/m³ par rapport au 1/1/2022.

La redevance « lutte contre la pollution » reversée à l'Agence de l'Eau n'a pas varié : elle s'élève à 0,420 €/m³ au 1^{er} janvier 2023.

Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.

Le tableau suivant donne l'évolution du tarif entre le 1/1/2015 et le 1/1/2023.

[Evolution des tarifs :](#)

Evolution de la part fixe :

Parts Fixes en €	01/01/2014	01/01/2022	01/01/2023
DN15	25	26,85	28,19
DN20	30	32,22	33,82
DN30	52,5	56,39	59,19
DN40	82,5	88,61	93,01
DN60	195	209,45	219,84
DN80	277,5	298,06	312,85
DN100	482,5	518,25	543,97
DN150	627,5	674,00	707,44

Evolution avec application de l'avenant 1 au 1/1/2018 :

Désignation	PU au 01/01/2015	PU au 01/01/2016	PU au 01/01/2017	PU au 01/01/2018	PU au 01/01/2019	PU au 01/01/2020	PU au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Variation 2023/2022
Part délégataire										
Part fixe : Abonnement (€HT)	25	25,08	25,04	25,04	25,4	25,98	26,54	26,86	28,18	4,9%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	1,1112	1,1143	1,1134	1,5910	1,6132	1,6509	1,6866	1,7060	1,7906	5,0%
Part collectivité										
Part fixe : Abonnement (€HT)										
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	0,1372	0,1372	0,1372	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0686	0,0%
Redevances et taxes										
Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	0,09	0,09	0,08	0,08	0,075	0,075	0,073	0,073	0,085	16,4%
Lutte contre la pollution (€HT/m3)	0,4100	0,4150	0,4200	0,4200	0,4200	0,4200	0,4200	0,4200	0,4200	0,0%
TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0,0%

Entre le 1/1/2022 et le 1/1/2023, l'augmentation de la part délégataire est de 5 % (application du coefficient d'indexation), soit une augmentation en ligne avec le taux d'inflation 2022 (5,2 %). La forte hausse de la part proportionnelle délégataire observée entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018, est due à la mise en place de l'avenant 1 au 1/1/2018 et à la fourniture d'eau décarbonatée sur l'ensemble du Syndicat.

Le coefficient K calculé au 1/1/2023, est égal à 1,1274 (évolution entre le 1/1/2014 et le 1/1/2023).

II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m³ (D102.0)

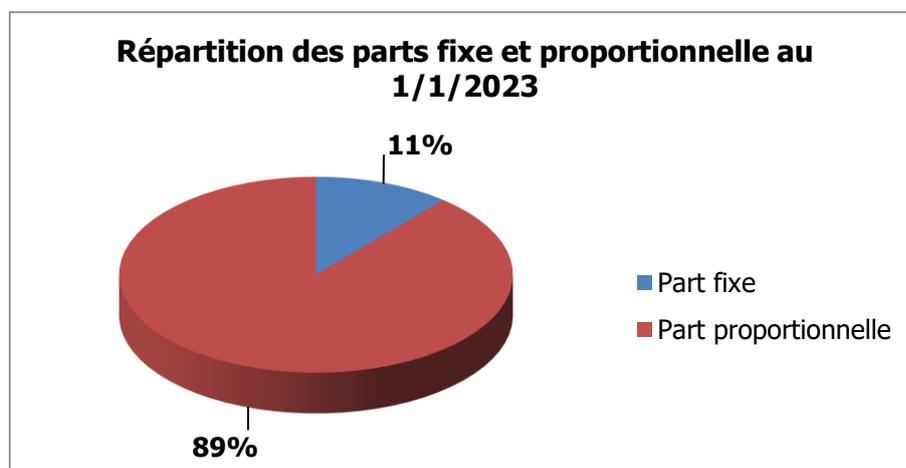
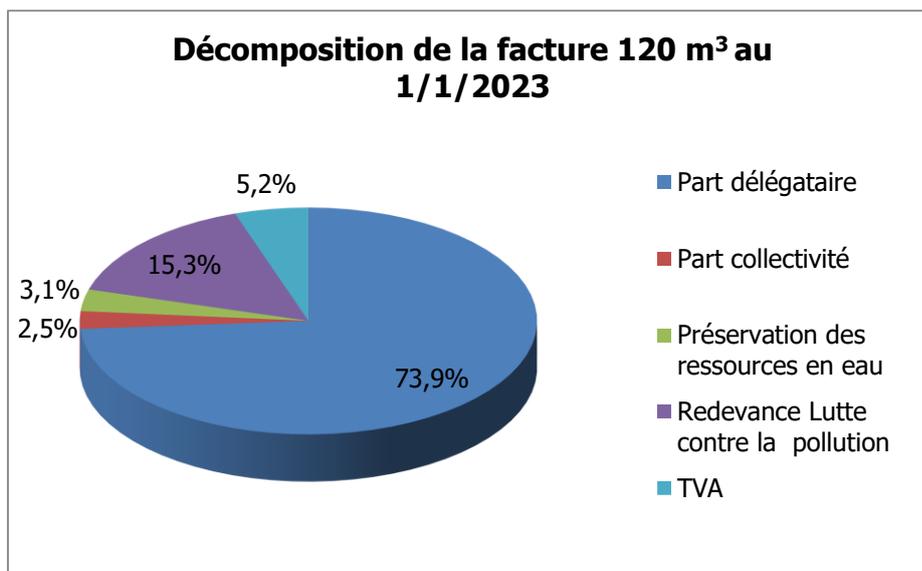
Désignation	Qté	PU au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	Variation
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€HT)	1	26,86	28,18	26,86	28,18	4,9%
Part proportionnelle	120	1,7060	1,7906	204,72	214,87	5,0%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€HT)						
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	120	0,0686	0,0686	8,23	8,23	0,0%
Redevances et taxes						
Préservation des ressources en eau €HT/m3)	120	0,0730	0,0850	8,76	10,20	16,4%
Redevance pollution (€HT/m3)	120	0,4200	0,4200	50,4	50,4	0,0%
Total en €HT				298,97	311,88	4,3%
TVA				16,44	17,15	
Total en €TTC				315,42	329,04	4,3%
Soit Prix théorique en €/m3				2,628	2,742	4,3%

La facture 120 m³ a augmenté de **4,3 %** entre le 1/1/2022 et le 1/1/2023, ce qui est inférieur au taux d'inflation 2022 (5,2 %).

Répartitions et évolutions :

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition de la facture d'eau entre les différentes parts :

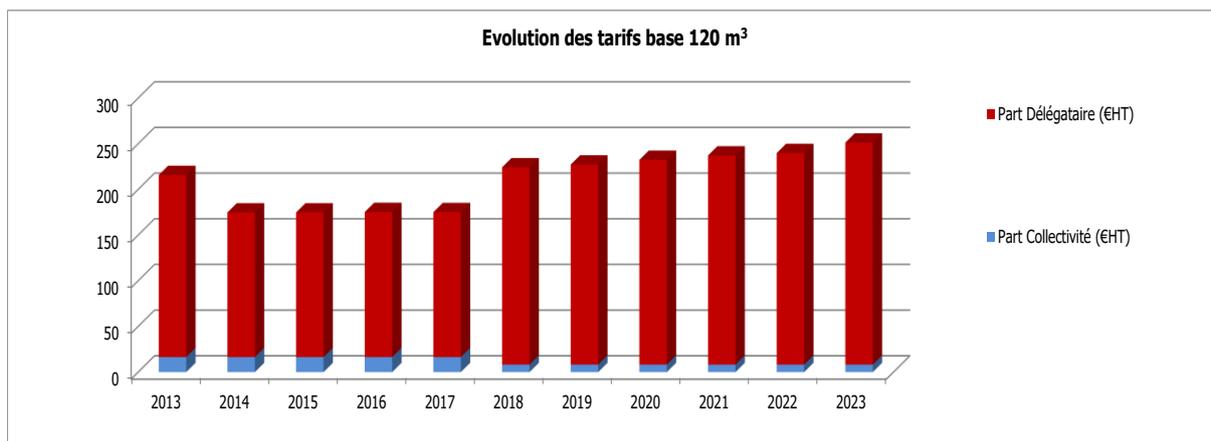
- Part délégataire, part syndicale, parts Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), TVA,
- Part fixe et part proportionnelle.



La répartition des parts fixe et proportionnelle est conforme à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (le seuil maximal de 30% n'est pas dépassé pour la part fixe).

L'évolution des parts délégataire et syndicale depuis le 1/1/2014, est donnée dans le tableau ci-dessous :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part Collectivité (€HT)	16,464	16,46	16,46	16,46	16,46	8,23	8,23	8,23	8,23	8,23	8,23
Part Délégataire (€HT)	199,34	158,34	158,34	158,8	158,65	215,96	218,98	224,09	228,93	231,58	243,05
Total des 2 parts	215,80	174,80	174,80	175,26	175,11	224,19	227,21	232,32	237,16	239,81	251,28
Evolution N/N-1		-19,0%	0,0%	0,3%	-0,1%	28,0%	1,3%	2,2%	2,1%	1,1%	4,8%



La baisse de 19 % observée entre 2013 et 2014 (- 41 € par an pour une facture de 120 m³) est due à la renégociation du contrat.

La somme de la part délégataire et de la surtaxe, est restée relativement stable entre le 1/1/2014 et le 1/1/2017, à environ 175 € HT par an.

Au 1/1/2018, du fait de la fourniture d'eau décarbonatée et de la fin à venir de l'achat d'eau en gros à la commune d'Aulnay sur Mauldre, la somme des parts délégataire et collectivité, a augmenté de 27,9 % par rapport au 1/1/2017.

Au 1/1/2023, la somme des parts délégataire et collectivité, a augmenté de **4,8 %** par rapport au 1/1/2022, sous l'effet du coefficient K et du contexte inflationniste de l'année 2022.

II.3 Montants des recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes entre 2021 et 2022 pour :

- La part collectivité,
- Les recettes de l'exploitant décomposées entre les recettes « vente d'eau », les produits de travaux et les produits accessoires,
- Les redevances AESN (redevance prélèvement et redevance pollution).

Recettes (en € Hors Taxes)	2019	2020	2021	2022	Variation 2022 / 2021
Recettes exploitant vente d'eau	688 530 €	742 090 €	725 630 €	782 740 €	7,9%
dont abonnements	83 690 €	85 300 €	87 660 €	96 400 €	10,0%
dont consommations	604 840 €	665 110 €	620 500 €	690 340 €	11,3%
dont autres produits	0 €	-8 320 €	17 470 €	-4 000 €	-122,9%
Autres recettes	52 280 €	55 340 €	50 260 €	62 390 €	24,1%
Travaux / Branchements	42 700 €	48 960 €	40 390 €	49 260 €	22,0%
Facturation et produits accessoires	9 580 €	6 380 €	9 870 €	13 130 €	33,0%
Collectivités et autres organismes publics	206 330 €	235 420 €	210 290 €	217 380 €	3,4%
Part collectivité	23 480 €	38 640 €	24 960 €	23 380 €	-6,3%
Redevance prélèvement	27 340 €	29 900 €	26 570 €	28 640 €	7,8%
Redevance pour pollution d'origine domestique	155 510 €	166 880 €	158 760 €	165 360 €	4,2%
Total des recettes	947 140 €	1 032 850 €	986 180 €	1 062 510 €	7,7%

Entre 2021 et 2022, on observe :

- Une hausse de 7,9 % des recettes de ventes d'eau de l'exploitant (effet K, effet volumes consommés (+ 5,1 %))
- Une hausse de 24,1 % des recettes annexes de l'exploitant
- Une baisse de 6,3 % des recettes du Syndicat (qui nécessite des explications compte tenu de la hausse des volumes vendus en 2022).

III Les indicateurs techniques de performance

Nous présentons ici les indicateurs de performance qui sont requis en l'absence de Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007.

III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
1- Microbiologie							
nombre de prélèvements réalisés	101	99	100	100	100	99	-1%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	0	0	
2- Paramètres physico-chimiques							
nombre de prélèvements réalisés	90	102	87	101	103	87	-16%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	1	0	0	
Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m ³ /jour :							
Analyses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	100%	99%	100%	100%	0%

L'ensemble des analyses tant sur les points de production que sur les points de distribution ont été conformes en 2022.

III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service de l'eau potable. Il est passé au maximum de 120 en 2017 soit +10 points par rapport à 2016 suite au suivi de la localisation des branchements.

L'indice P103.2B est à sa valeur maximale de 120 en 2022 comme en 2021.

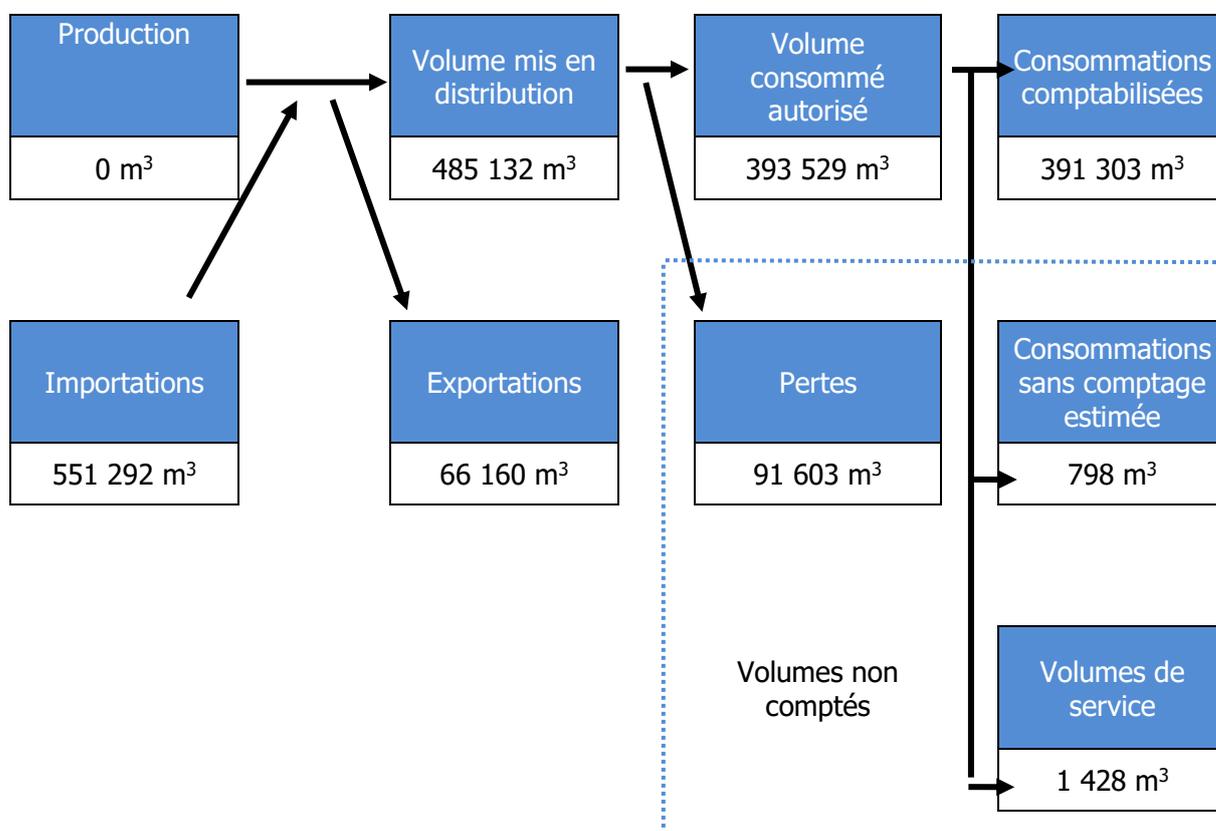
La note maximale obtenue est la conséquence du programme de renouvellement des canalisations ainsi que de la mise en place de la modélisation du réseau dès 2015.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau		Barème	Points obtenus en 2021	Points obtenus en 2022
A. Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5
B. Inventaire des réseaux	Points soumis à l'obtention des 15 points ci-dessus :			
	Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins 50% du linéaire les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations, et procédure de mise à jour complétée	10	10	10
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque matériaux et diamètres sont connus pour 95% du linéaire)	5	5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de la date ou la période de pose pour 50% du linéaire minimum (10 points) et par tranche de 10% au-delà (15 points maximum lorsque période de pose connue pour 95% du linéaire)	15	15	15
C. Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Points soumis à l'obtention de 40 points / 45 points ci-			
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	10	10
	Localisation des branchements	10	10	10
	Caractéristiques par branchements du compteur d'eau (carnet métrologique et date de pose)	10	10	10
	Un document identifie les recherches de pertes d'eau	10	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, travaux de renouvellement)	10	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5	5
Valeur de l'indicateur		120	120	120

III.3 Indicateurs de performance du réseau

III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relève

Le schéma suivant présente la décomposition des volumes d'eau sur l'année :



Le tableau ci-après donne l'évolution des différents volumes sur la période 2016-2022 :

Volumes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
Volumes importés	932 289	858 019	697 519	584 306	618 200	529 867	551 292	4,0%
Volumes exportés	352 578	350 214	192 577	97 419	100 177	69 713	66 160	-5,1%
Volumes mis en distribution	579 711	507 805	504 942	486 887	518 023	460 154	485 132	5,4%
Volumes consommés autorisés	457 501	384 256	396 344	389 896	419 723	399 924	393 529	-1,6%
Volumes consommés facturés	412 949	374 635	374 130	373 150	396 451	368 431	387 395	5,1%
Volumes livrés gratuitement (volumes dégrévés, gestes commerciaux)	41 962	7 332	20 016	14 450	20 914	29 262	3 908	-86,6%
Volumes consommés sans comptage	1 540	1 491	1 400	1 498	1 560	1 433	1 428	-0,3%
Volumes de service du réseau	1 050	798	798	798	798	798	798	0,0%
Pertes en réseau	122 210	123 549	108 598	96 991	98 300	60 230	91 603	52,1%
Volumes non comptés	124 800	125 838	110 796	99 287	100 658	62 461	93 829	50,2%
Volumes consommés abonnés	412 949	374 635	374 130	373 150	396 451	368 431	387 395	5,1%

Les volumes mis en distribution ont augmenté de 5,4 % entre 2021 et 2022 alors que les volumes consommés autorisés ont baissé de 1,5 %.

En conséquence, **les pertes d'eau ont augmenté de 52,1 %** entre 2021 et 2022, **soit + 31 373 m³**.

Les pertes d'eau en 2022 sont revenues au niveau de 2020.

Jusqu'en 2021, elles avaient régulièrement diminué par rapport aux années de début de contrat, sous l'effet des campagnes de recherche de fuites et de la politique de renouvellement de conduites et branchements, menée depuis 2014.

Le tableau suivant donne l'évolution du nombre de fuites et du linéaire inspecté depuis 2014, début du contrat.

Fuites et interventions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol 2022/2014
Casses sur conduites	8	5	9	6	7	16	10	-37,5%	66,7%
Linéaire de réseau en ml	67 153	67 163	67 261	67 371	68 405	67 626	68 236	0,9%	3,5%
Nombre de fuites par km de réseau	0,119	0,074	0,134	0,089	0,102	0,237	0,147	-38,1%	61,1%
Casses sur branchements	11	6	3	6	7	5	7	40,0%	-36,4%
Nombre de branchements	3 086	3 129	3 156	3 180	3 206	3 209	3 240	1,0%	8,6%
Nombre de casses pour 100 branchements	0,356	0,192	0,095	0,189	0,218	0,156	0,216	38,7%	-41,4%
Nombre de branchements neufs	27	21	21	16	26	19	39	105,3%	290,0%
Nombre de compteurs	3 091	3 140	3 169	3 181	3 210	3 246	3 346	3,1%	12,2%
Nombre de compteurs remplacés	117	70	56	147	44	61	22	-63,9%	-96,7%
Taux de remplacement des compteurs	3,8%	2,2%	1,8%	4,6%	1,4%	1,9%	0,7%	-65,0%	-97,1%
recherche de fuites en ml	33 767	11 126	12 179	11 068	13 127	28 100	1 700	-94,0%	
Nombre de compteurs télérelevés	2 691	2 811	2 866	3 041	3 083	3 163	3 262	3,1%	241,2%

En 2022, le rendement de réseau, s'est dégradé malgré la baisse du nombre de fuites sur réseau (10 recensées en 2022 contre 16 en 2021 et une moyenne de 8 sur la période de 7 ans (2014-2022)).

On note que 4 fuites réseau (sur les 10) ont été réparées sur la conduite chemin du Déluge à Bazemont dont 3 le 8/11/2022.

Le linéaire inspecté pour recherche de fuites a aussi fortement diminué en 2022 (1,7 km contre 17,9 km en moyenne annuelle sur 2015-2021).

III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
rendement suivant décret 2012-97	86,89%	85,60%	84,43%	83,40%	84,10%	88,63%	83,38%	-5,9%

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations).

Le rendement en début de contrat était élevé mais cela résultait du poids des volumes exportés dans la formule de calcul du rendement.

Depuis la mise en service de la décarbonation en 2018 et l'arrêt du forage d'Aulnay-sur-Mauldre, les volumes exportés ont été fortement réduits.

En 2022, le rendement s'est dégradé de 5,2 points par rapport à 2021.

Il est à signaler que ce rendement est élevé par rapport au rendement technique qui définissait les objectifs annuels du contrat de base (avant signature de l'avenant 1), et cela du fait du poids des volumes exportés dans son calcul.

Le tableau suivant compare rendement technique et objectif contractuel.

rendement de réseau	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
rendement technique	78,9%	75,7%	78,5%	80,1%	81,0%	86,9%	81,1%	-6,7%
objectif contractuel rendement	79,6%	80,2%	80,8%	81,5%	82,1%	82,7%	83,4%	0,8%

Le rendement technique a été calculé à 81,1 % en 2022, contre 86,9 % en 2021.

Contrairement à 2021, le rendement technique en 2022 est inférieur à l'objectif contractuel (83,4 % pour 2022).

III.3.3 Indice linéaire de consommation

En m3/km/jour	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
Indice linéaire de consommation ILC	32,96	29,96	23,99	19,82	20,77	19,03	18,46	-3,0%
Seuil de rendement décret 2012-97 en %	71,59	70,99	69,80	68,96	69,15	68,81	68,69	-0,2%

- indice linéaire de consommation (ILC)=

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements).

L'ILC était plus élevé avant 2018 du fait de l'importance des volumes exportés.

Avec la baisse des volumes exportés observée à partir de 2018, l'ILC a naturellement baissé.

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélevement.

Ces dispositions sont applicables au rendement calculé pour l'année 2022.

« JORF n°0024 du 28 janvier 2012 page 1641 texte n° 4 (extrait Légifrance.gouv.fr)

DECRET

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

NOR: DEVL1132866D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat, agences de l'eau, offices de l'eau des départements d'outre-mer, gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement. Objet : réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution. Entrée en vigueur : le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement doit être établi, en vertu de la loi, avant le 31 décembre 2013. Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. »

Méthode de calcul pour 2022 : $65 + [18,46/5] = 68,69$.

Le rendement 2022 de 83,4 % est près de 15 points au-dessus du seuil minimum imposé par le décret.

Le rendement reste donc satisfaisant en 2022 et respecte les termes du décret de 2012.

III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

En m ³ /km/jour	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (ILVNC)	5,08	5,13	4,51	4,04	4,02	2,53	3,77	48,9%

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) =

(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / km de réseau hors branchements/ jour).

L'ILVNC a augmenté de 1,24- m³/km/jour entre 2021 et 2022.

III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

En m3/km/jour	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
Indice linéaire des Pertes en réseau (ILP)	4,99	5,04	4,42	3,94	3,93	2,44	3,68	50,7%
ILP objectif contractuel	4,67	4,51	4,35	4,19	4,02	3,86	3,70	-4,1%

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) =
Pertes en m3 / km de réseau hors branchements / jour

L'ILP a augmenté de 1,24 m3/km/jour entre 2021 et 2022.

L'ILP de 2,44 obtenu en 2022, est tout juste inférieur à l'objectif du contrat qui est de 3,70 pour 2022 (article 5.21.1 du contrat). Il n'y a donc pas de pénalité applicable en 2022 malgré l'augmentation de l'ILP.

L'ILP est à un niveau satisfaisant en 2022, par rapport à la catégorisation ILC (type intermédiaire).

Toutefois il s'est nettement dégradé par rapport à 2021 et est à surveiller en 2023.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Satisfaisant	ILP < 2	ILP < 6	ILP < 10
Assez satisfaisant	2 ≤ ILP < 3	6 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 13
Médiocre	3 ≤ ILP ≤ 5	8 ≤ ILP ≤ 11	13 ≤ ILP ≤ 16
Préoccupant	5 < ILP	11 < ILP	16 < ILP

III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux de renouvellement de réseau s'améliore depuis le début du contrat. Ceci est lié à la mise en place d'un plan de renouvellement des canalisations à la charge du délégataire prévu dans le contrat de délégation.

Indicateur P107.2	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,20%	0,16%	0,41%	0,53%	0,52%	0,61%	0,76%	0,52%	0,39%	-25,00%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux en 2022 est de 0,39 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Il n'y a pas eu de travaux de renouvellement de conduites en 2022, le délégataire étant en avance sur le programme qui prévoit 300 ml par an.

En conséquence, le taux de renouvellement a baissé de 0,13 point entre 2021 et 2022, passant de 0,52 % à 0,39 %.

En 2020, les dernières opérations de renouvellement réalisées par le délégataire, étaient les suivantes :

- Route de Flins à Bazemont (316 ml de fonte grise DN100)
- Chaussée St Vincent, à Maule (42 ml de fonte grise DN200)
- Rue d'Agnou à Maule (312 ml de fonte grise DN100)
- Rue St Vincent à Maule (215 ml de fonte grise DN200)

Les conduites de fonte grise avaient été renouvelées par de la fonte ductile (257 ml) et par du PEHD (631 ml).

Le linéaire de réseau renouvelé annuellement depuis 2014, est résumé dans le tableau ci-dessous :

Renouvellement de réseau	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de réseau renouvelé en ml	115	344	836	454	0	434	885	0	0
cumulé renouvelé en ml	115	459	1 295	1 749	1 749	2 183	3 068	3 068	3 068
Objectif contractuel cumulé en ml	300	600	900	1 200	1 500	1 800	2 100	2 400	2 700
% d'avancement	38,3%	76,5%	143,9%	145,8%	116,6%	121,3%	146,1%	127,8%	113,6%

Le cumulé du linéaire de réseau renouvelé à fin 2021 (3 068 ml) est supérieur au prévisionnel de renouvellement (300 ml par an, soit 2 700 ml au 31/12/2022).

Au 31/12/2022, le renouvellement de réseau réalisé, est en excédent de 368 ml par rapport au prévisionnel.

III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Indice d'avancement de protection de la ressource	100%	100%	100%	100%	100%	0%

Cet indice est stable à 100 % depuis 2014.

Indice déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu

50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

IV Financement des investissements

IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, le syndicat n'a pas réalisé de travaux.

Le délégataire a réalisé les travaux de renouvellement suivants :

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement : Equipement et génie civil		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
programme de renouvellement (art. 10.4.2)	MAULE - Cote de Beule (réservoir) - Remise en peinture des garde-corps	2 228
Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)		2 228

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement : réseau		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
programme de renouvellement (art. 10.4.2)	Branchements isolés 2022	5 435
Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)		5 435

1 branchement a été renouvelé en 2022 et 2 branchements ont été modifiés pour un coût total de 5 435 €.

Au total, 7 663 € ont en effet été dépensés au titre du programme de renouvellement des équipements (contre 5 219 € en 2021 et 2 756 € en 2020).

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Renouvellement : compteurs		
Désignation	Opérations	Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)
article 5.13.13 : programme contractuel	Renouvellement compteurs	2 141
Montant total comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.)		2 141

2 141 € ont été dépensés au titre du renouvellement des compteurs abonnés pour 22 compteurs, **soit un prix moyen de 97€ par compteur (contre un prix moyen de 106 € en 2021).**

Le solde du compte de renouvellement reste **débiteur de 14 441 € au 31/12/2022** (il était débiteur de **109 694 €** au 31/12/2021).

C.H.T.		Suivi du programme de renouvellement suivant les critères contractuels CALCUL LDEF								
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations de renouvellement programmées des équipements des ouvrages, canalisations, branchements et accessoires réseau (article 10.4.2)	tx actualisation k (défini à l'article 7.5 et avt 1 art 4)	1,0000	1,0028	1,0020	1,0017	1,0157	1,0394	1,0619	1,0741	1,1274
	taux légal pour l'année N (Eonia au 01/01)		-0,108%	-0,3279%	-0,359%	-0,364%	-0,369%	-0,454%	-0,481%	-0,578%
	dotation forfaitaire annuelle € (CEP annexé au contrat)	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422	87 422
	dotation montant € courant	87 422	87 667	87 597	87 571	88 793	90 862	92 834	93 902	98 558
	- dont dotation équipements	5 605	5 621	5 616	5 615	5 693	5 826	5 952	6 020	6 319
	- dont dotation branchements et accessoires réseau	10 749	10 779	10 770	10 767	10 918	11 172	11 414	11 546	12 118
	- dont canalisations	71 068	71 267	71 210	71 189	72 182	73 865	75 467	76 336	80 121
	dotation montant € courant	87 422	87 667	87 597	87 571	88 793	90 862	92 834	93 902	98 558
	dotation début exercice	0	79 952	163 400	26 780	(15 766)	73 084	45 849	(192 485)	(105 948)
	actualisation de la dotation en début exercice à la valeur du taux légal pour l'année N		(86)	(536)	(96)	57	(270)	(208)	926	612
	dotation € courant	87 422	87 667	87 597	87 571	88 793	90 862	92 834	93 902	98 558
	dépenses effectives en C.H.T.									
	- équipements	0	0	0	(14 634)	0	(1 187)	(2 756)	(5 619)	(2 228)
	- branchements et accessoires réseau	(7 470)	(4 133)	0	0	0	0	0	(2 672)	(5 435)
	- canalisations	0	0	(223 681)	(115 385)	0	(116 641)	(328 204)	0	0
dépenses effectives totales	(7 470)	(4 133)	(223 681)	(130 020)	0	(117 828)	(330 960)	(8 291)	(7 663)	
solde de la dotation	79 952	163 400	26 780	(15 766)	73 084	45 849	(192 485)	(105 948)	(14 441)	

IV.2 La dette

L'encours de dette du service d'eau potable au 31/12/2022, s'élève à 0 € comme au 31/12/2021.

IV.3 Les amortissements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	4 457 €	4 457 €	4 864 €	4 600 €	4 600 €	4 600 €

IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux

Les projets à l'étude sont les suivants :

- L'enlèvement du transformateur sur le site du forage de Fontigneux pour 6 k€ HT.
- L'éventuel comblement du forage de Fontigneux pour 36 k€ HT.
- Reprise des fissures sur le réservoir St Jacques (suite au rapport de visite de novembre 2021)
- Mise aux normes des clôtures des réservoirs de la côte Beulle et Saint Jacques (suite au rapport de visite de novembre 2021)
- Travaux de raccordement/renforcement de la ferme de Bois Henry (59,4 k€ HT pour le groupe de surpression, 36,9 k€ HT pour le renouvellement réseau, 14,3 k€ HT pour l'extension vers la villa, soit un total TTC de 132,7 k€).

IV.5 Les branchements plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé sur le périmètre du service d'eau potable.

L'ensemble des branchements plomb connus, ont été remplacés avant 2014.

Toutefois, l'impact financier du renouvellement des branchements plomb, est toujours présent dans le contrat actuel (article 1.9.2 du contrat).

La reprise des annuités d'emprunts AESN a été comptabilisée pour **28 432 € en 2022, soit 0,073 €/m3 facturé à l'abonné en 2022.**

V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

V.1 Abandon de créances et fonds de solidarité (P109.0)

Il y a eu 2 abandons de créances sur l'exercice 2022, pour un montant total de 447,14 € TTC.

Le montant des créances irrécouvrables s'est élevé à 10 222 € en 2022 contre 10 498 € en 2021 et 581 € en 2020.

Le taux d'impayés est en baisse régulière depuis 2018.

Il est de **0,89 %** en 2022 contre 1,03 % en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 2022/2021
Créances irrécouvrables en €	3 743	3 708	15 437	581	10 498	10 222	-2,6%
Taux de créances irrécouvrables	0,20%	0,82%	1,62%	0,06%	1,08%	0,95%	-12,0%
Taux d'impayés	0,62%	3,42%	2,98%	1,19%	1,03%	0,89%	-13,6%

V.2 Volumes dégradés

Les volumes dégradés sont en forte baisse en 2022.

Ils s'élèvent à **3 908 m3**, correspondant à 8 demandes qui ont toutes été acceptées (moyenne de 489 m3 par demande).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 2022/2021
Nombre de demandes de dégrèvements		55	19	16	7	21	24	8	-66,7%
Nombre de demandes de dégrèvements acceptées	106	50	17	15	7	21	24	8	-66,7%
Volumes dégrévés en m3	22 700	41 962	7 332	20 016	14 450	20 914	29 262	3 908	-86,6%
Volume dégrévé moyen par demande acceptée	214	839	431	1 334	2 064	996	1 219	489	-59,9%

Il serait utile de connaître l'impact de la télérelève dans la détection précoce des fuites après compteur et la réduction des volumes dégrévés en 2022.

V.3 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.